

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 18 juin 1883

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (34r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 18 juin 1883, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54429>

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Piponnier demande à Delpech s'il a conservé des documents qui lui seraient utiles pour sa demande de dommages et intérêts.

Notes La lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurat]ion de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quim le 18 juil 1773 34

Monsieur Delpach

monsieur monsieur Commissaire à la ville
d'Amiens.

M. Bouchet contre qui^z nous avions un procès en
contrefaçon nous vîmes aujourd'hui à ce port de
Gouvenages j'indiscret. Pour lui répondre et démontrer
de quel côté la contrefaçon est il nous doit, nous
avons brouillé "diaboli" devant le tribunal le préjudice
qui il nous a causé -

Il a été fait au moment du procès un recueil
des pièces de papiers copiées par Bouchet, on avait
fixé sur le n° d'une feuille le papier les modèles
(davantage) contrefaçons par Bouchet et sur le n° des
modèles (davantage) de Bouchet, Vérité que sans
nous ayant concerné ces pièces très importantes que
nous n'avons pu retrouver dans les voitures que
nous avions ici concernant l'affaire ont n'ava-
lent avec vérité sans le refuser le plus fort
possible

Après l'ouverture nos parfaits modèles

REGISTRE DE
Procès de l'affaire

